

ATTESTATION FORMULATION RESPONSABLE

n° 2017/01-1010556000000000



SARPECO 9-PLUS

Utilisation principale : traitement insecticide fongicide préventif des bois

Le produit cité précédemment a été formulé dans le respect des réglementations et de notre charte QSE en vigueur pour les bois de structure renforcés par une solution de préservation. Il ne perturbe pas la qualité de l'air et est applicable dans les locaux destinés à abriter des lieux de vie et de stockage dont ceux de haute qualité environnementale.



Règlement REACH
Règlement CE 1907/2006.



Règlement Biocides
Règlement (UE) n°528/2012
N° d'inventaire France MEDDE : 20515



Bois de structure traités éligibles
au **marquage CE** selon la
norme EN 15228.



Certificat
N° 10-3990-10



Traçabilité et contrôle qualité validés
par la **norme ISO 9001 version 2008.**

Réglementations

Marquage CE

Organismes certificateurs

NB : Les informations techniques, réglementaires et les certifications sont données dans l'état de nos connaissances, de notre expérience pratique et de la réglementation actuelles. Toute modification de ces informations engendrera une actualisation de la présente attestation.

Date d'effet : 01 / 01 / 2017

Fin de validité : 01 / 01 / 2018

Le responsable Qualité Sécurité Environnement

La Direction



Sarpap & Cecil Industries - Groupe Berkem - 20, rue Jean Duvert - 33290 BLANQUEFORT - France - Tél. : 33 (0)5 64 31 06 60 - Fax : 33 (0)5 56 15 24 97 - www.sarpap-cecil.com